



MUNICIPALITÉ

**COMMUNE
DE
DENGES**

PRÉAVIS N° 1/2026

**Demande de crédit extrabudgétaire de
CHF 95'000.00 TTC pour un contrat
d'étude de construction d'un bâtiment
pour l'UAPE**

AU CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2026

Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 95'000.00 TTC pour un contrat d'étude de construction d'un bâtiment pour l'UAPE

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le projet pour l'étude de la construction d'un bâtiment pour l'UAPE

Table des matières

1. Préambule	3
2. Objet de la proposition	3
3. Situation géographique et spécificités	3
4. Offre d'honoraires SIA 102	5
5. Financement	5
6. Amortissement	5
7. Conclusion	5

1 - PREAMBULE

Depuis de nombreuses années, l'accueil de la petite enfance se fait dans des containers. Les installations actuelles ont d'ailleurs remplacé d'anciens containers, ce qui illustre la durée de vie limitée et le caractère provisoire de ce type de structures. De plus, depuis la suppression des anciens containers, il n'y a plus de place de jeux pour les petits.

Consciente de ces limites, la municipalité souhaite aujourd'hui offrir de meilleures conditions d'accueil, tant pour le bien-être des enfants que pour celui du personnel de l'UAPE. Ce projet s'inscrit également dans une démarche de cohérence et d'harmonie pour le quartier, en lien avec la construction du terrain de football et le futur assainissement du collège de la Crosette.

2 – OBJET DE LA PROPOSITION

La municipalité propose de lancer une pré-étude visant à intégrer la construction d'un nouveau bâtiment pour l'UAPE parallèlement au projet d'assainissement du collège de la Crosette en proposant la construction du nouveau bâtiment de l'UAPE.

Ce bâtiment permettrait non seulement d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants et des conditions de travail du personnel, mais aussi d'embellir le quartier en supprimant les containers.

Cette approche, en parallèle de l'assainissement du collège, présenterait plusieurs avantages :

- **L'optimisation des infrastructures** : raccordement direct du nouveau bâtiment aux réseaux existants (chauffage, eau, électricité)
- **La maîtrise financière et technique** : le développement des études techniques en parallèle de ces deux structures scolaires permettrait une optimisation des solutions et des coûts ainsi qu'une vision globale de l'ergonomie du site.

3 – SITUATION GEOGRAPHIQUE ET SPECIFICITES

Le nouveau bâtiment serait implanté sur la parcelle occupée à l'époque par les anciens containers. Cette localisation permettrait :

- De maintenir l'UAPE existant en fonctionnement pendant la durée travaux, le temps de terminer l'assainissement du collège
- De revendre ou donner contre démontage les containers une fois les chantiers achevés.

L'UAPE actuelle, dispose d'une surface d'environ **290m²**. Le nouveau bâtiment offrirait **500m²** répartis sur deux niveaux (rez-de-chaussée et premier étage, sans sous-sol).

La nouvelle structure permettrait d'accueillir :

- Une augmentation de l'accueil de 48 à 60 enfants
- Plusieurs salles conformes aux normes en vigueur
- Une salle de repos
- Des sanitaires et vestiaires
- Une partie administrative avec bureaux
- Une cuisine et un réfectoire
- Une ludothèque
- Une place de jeux pour les petits

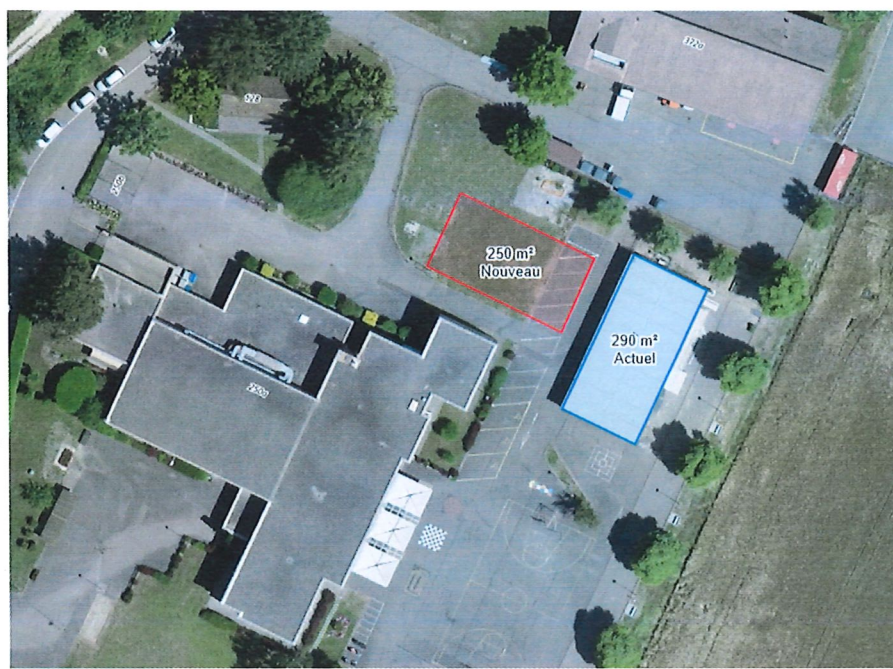


Figure 1 - Situation géographique

4 – OFFRE D'HONORAIRES SIA 102

Définitions des objectifs pour plan d'affectation	
Énoncé des besoins, convenir spécifiquement	5'425,00
Étude préliminaire pour plan d'affectation	
Définition de l'objet et étude faisabilité architecte	3'875,00
Étude du projet	
Recherche de partis et estimation sommaire des coûts de construction, avant-projet et estimation des coûts	73'315,00
Frais secrétariat, documents et impressions	
5% des honoraires	4'130,75
TOTAL HT	86'745,75
TVA	7'026,40
Réserve	1'227,85
TOTAL CHF TTC	95'000,00

5 – FINANCEMENT

Le montant de CHF 95'000.00 sera financé par la trésorerie courante.

6 – AMORTISSEMENT

Ce montant sera ajouté et amorti avec le crédit de réalisation du projet.

7 – CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

- vu le préavis N° 1/2026 de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission gestion-finance
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'accepter la demande de crédit extrabudgétaire de CHF 95'000.00 TTC pour un contrat d'étude de construction d'un bâtiment pour l'UAPE
2. d'autoriser la municipalité à prélever le montant sur la trésorerie courante
3. d'accepter l'amortissement tel que présenté

Approuvé en séance de Municipalité le 12 janvier 2026


Le Syndic

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Secrétaire

Francis Monnin

A.-Sylvie Gevisier



Responsables : Alexandre Rouvelet, municipal – Francis Monnin, syndic, pour les finances

Denges, le 07 janvier 2026/asg